

## **Recruter après le master : un dogme à interroger**

### **Episode 1**

---

*Depuis la masterisation, voulue par le SNES, les conditions d'entrée dans le métier ne se sont pas améliorées, et nos métiers n'ont pas été revalorisés. Le ministère communique en ce moment sur ses projets de réforme du recrutement. Il devient donc urgent de proposer une alternative solide et crédible et construire un rapport de force susceptible de nous permettre d'atteindre nos objectifs : mieux former plus d'enseignantes pour les libérer des pressions hiérarchiques et faire réussir toutes et tous les élèves.*

**Le mandat de recrutement à bac + 6 est-il crédible ?** (permet-il de résoudre la crise de recrutements et de démocratiser l'accès à nos métiers ?)

Enseigner est un métier qui s'apprend et qui exige un haut niveau de qualification. Cela dit, ce haut niveau de qualification ne devrait pas se traduire par un recrutement tardif car recruter après un nombre important d'années d'études supérieures pose le problème de l'éviction d'une partie des étudiant-es au fur et à mesure que le nombre d'années d'études s'élève. C'est le cas pour les femmes : alors qu'elles sont plus nombreuses que les garçons à obtenir un baccalauréat, et qu'elles se dirigent plus nombreuses vers les études supérieures, leur part et surtout leurs chances de réussite diminuent au-delà du cursus licence<sup>1</sup>. C'est aussi le cas pour les étudiant-es issu-es des classes populaires, proportionnellement déjà peu nombreux-ses parmi les bachelier-es généraux-ales<sup>2</sup>. Ils et elles sont ensuite de moins en moins nombreux-ses au fur et à mesure que le nombre d'années d'études augmente<sup>3</sup>. Ce n'est pas, bien entendu, que les masters soient interdits à ces catégories d'étudiant-es, ni que ces derniers soient par nature moins bon-nes que les autres, mais leur auto-éviction des filières longues persiste pour plusieurs raisons, l'une d'elle seulement étant financière, malgré leur accès de plus en plus massif à la licence. Recruter en cours de master ou après le master, c'est donc se priver de la possibilité de recruter les femmes et les étudiants issus des milieux populaires qui auront arrêté leurs études plus tôt.

La crise du recrutement perdure depuis 10 ans. Elle est certainement multifactorielle : le nombre de postes offert aux concours est un élément, mais il n'est pas déterminant (sans quoi leur augmentation entre 2013 et 2016 aurait dû provoquer une augmentation proportionnelle du nombre de candidat-es). Ni les salaires ni l'image du métier ne sont de nature à attirer les étudiant-es. Force est de constater que la masterisation n'a amélioré ni les uns, ni l'autre, mais qu'à partir de 2008, elle a élevé le niveau de diplôme des candidat-es<sup>4</sup> ce qui s'est traduit par une baisse de leur nombre.

Avancer le niveau de recrutement permet à la fois de répondre à la problématique du vivier (en augmentant le nombre de candidat-es potentiel-les ayant les conditions de diplôme requises) et de la démocratisation (en limitant l'éviction des femmes et des étudiant-es issu-es des milieux populaires), contrairement à ce que propose la tendance U&A avec un recrutement après le master. Recruter plus tardivement pour recruter plus ? Avec un tel antidote, on peut s'attendre à un choc anaphylactique !

- 1 Les femmes représentent 62 % des étudiants inscrits pour la première fois en 2007 en licence ; leur taux de réussite en licence est de 43 % contre 33 % pour les garçons. Au niveau master, elles ne représentent plus que 60 % des effectifs et leur taux de réussite devient inférieur à celui des garçons (57 contre 58 %). Source : « Parcours de réussite en licence et en master à l'université », *Note d'information enseignement supérieur et recherche*, 13.02, avril 2013.
- 2 En 2010 les enfants de cadres représentaient 36,1 % des admis au baccalauréat général, contre seulement 11,6 % pour les enfants d'ouvriers. Les bacheliers généraux s'inscrivent à 52,1 % à l'université hors IUT, et à 13,2 % en CPGE. Pour comparaison, les bacheliers pro ne sont que 13,2 % à s'inscrire à l'université (et aucun en CPGE). Source « L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France », MESR, n°6, février 2013.
- 3 En 2011-2012, les enfants d'ouvriers représentaient 12,2 % des effectifs de licence contre 28,5 % pour les enfants de cadre. Pour le cursus master, les enfants d'ouvriers ne sont plus que 7,5 % contre 33,9 % pour les cadres. Source : *Repères et références statistiques*, DEPP, MEN, 2012. Des données plus récentes du MENESER sur l'origine sociale des étudiants français en 2013-2014 confirment cette tendance : entre la licence et le master, la part des enfants d'ouvriers baisse de 5 points alors que la proportion des enfants de cadres augmente de près de 6 points.
- 4 Les seuls chiffres disponibles portent sur la session 2008 : <http://www.education.gouv.fr/cid22732/niveau-diplome-des-candidats-par-concours-par-discipline.html>.

Raphaël Andere, Elise Baysse, Romain Gentner, Marie Haye, pour École Émancipée